

La Direction départementale de la Protection des Populations communique



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La DDPP du Val d'Oise vous conseille via le document que vous trouverez ci-dessous en matière de dépannage à domicile.

En effet, le dépannage à domicile peut parfois être à l'origine de problèmes pour les consommateurs particulièrement quand il s'agit de trouver un dépanneur dans l'urgence. La vigilance reste de mise pour ne pas être abusé.

Ces conseils sont d'autant plus pertinents que les habitants de la commune ont récemment reçu dans leur boîte à lettres une publicité commerciale équivoque, comportant des numéros qui permettent d'entrer en contact avec des prestataires de service mais aussi des numéros de services publics tels que la mairie, les pompiers etc, pouvant laisser croire qu'il s'agit de documents officiels. Il n'en est rien, il s'agit de supports promotionnels ne répondant pas toujours à la réglementation.

Documents

[Dépannage à domicile](#)